



BIO ET BIEN PLUS ENCORE !



BIOED, LE LABEL RSE
DES ENTREPRISES BIO ENGAGÉES !

DOSSIER DE PRESSE

Label créé en 2014 par le SYNABIO, syndicat national
des entreprises de l'agroalimentaire bio et rejoint en 2022
par COSMÉBIO, l'association professionnelle
de la cosmétique bio



Association Professionnelle
de Cosmétique Ecologique et Biologique

SOMMAIRE

LE LABEL BIOED

- 1 - BioED, le label RSE des entreprises bio engagées !
 - a - Bio et RSE : une complémentarité évidente
 - b - Les origines du label
- 2- Les engagements des entreprises labellisées
- 3- Le fonctionnement du label
 - a - L'éligibilité au label
 - b - Le processus de labellisation
 - c - Les règles de communication du label
 - d - La gouvernance du label

LES ENTREPRISES LABELLIÉES

- 1- Une communauté d'entreprises engagées
 - a - Les membres de la communauté
 - b - L'animation de la communauté
- 2- Témoignages des BioED
 - a - Témoignage de Arcadie
 - b - Témoignage de Jubiles

CONTACTEZ-NOUS





BioED en bref :

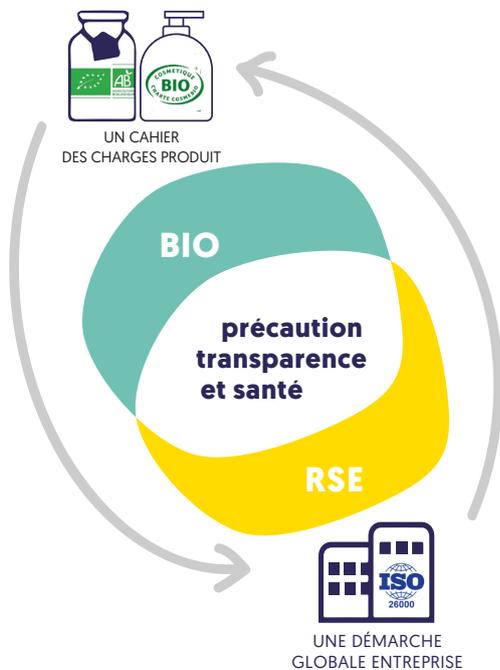
- Créé en 2014 par le SYNABIO pour les entreprises bio agroalimentaires et élargit en 2022 à la cosmétique en partenariat avec COSMÉBIO.
- Un label décerné selon un cahier des charges issu de la norme ISO 26 000, la norme internationale de référence en matière de RSE.
- Une démarche d'amélioration continue auditée annuellement par un organisme tiers externe, gage de fiabilité et d'indépendance.
- Deux référentiels sectoriels (cosmétique et agroalimentaire) construits autour de 6 thématiques et 29 exigences.
- 60 entreprises labellisées en 2022.



I. LE LABEL BIOED

1/ BioED, le label RSE des entreprises bio engagées !

a) Bio et RSE : une complémentarité évidente



BioED est un label RSE créé dès 2014 par et pour les entreprises bio alimentaires et cosmétiques ! Dans un contexte de transformation du marché et des attentes citoyennes fortes, il est temps pour les entreprises de la bio de réaffirmer haut et fort leurs engagements.

Pionnières d'un modèle plus respectueux des Hommes et de l'environnement, ces entreprises doivent continuer à innover et à transmettre les valeurs fondatrices de la bio.

BioED est un label RSE sectoriel permettant aux entreprises bio de faire progresser et de valoriser leurs pratiques sur les trois piliers du développement durable. Elles se fixent des objectifs ambitieux, dans la continuité de leurs labellisations bio, pour répondre aux défis environnementaux et sociaux de demain.

Didier Perréol, Président du SYNABIO

« Le label BioED ouvre une voie de progrès pour la bio, et nous permettra d'être force de proposition au niveau européen pour la prochaine révision du règlement bio. Il permet aux entreprises de compléter leur certification produit par un système d'amélioration continue sur les aspects sociaux et environnementaux au service d'une bio encore plus locale, équitable, écologique ! Le SYNABIO souhaite déployer le label auprès de l'ensemble de ses partenaires de la maison de la bio, des producteurs jusqu'aux distributeurs. »

Romain Ruth, Président de COSMÉBIO

« Le déploiement du label BioED s'inscrit tout naturellement dans les missions de COSMÉBIO. Il permet de continuer à mettre en application les valeurs de l'association, telles qu'elles sont en particulier inscrites dans son Manifeste. Par les mécanismes de la certification, un objectif simple et transparent peut dès lors être officiellement recherché par les entreprises adhérentes de COSMÉBIO : Améliorer en continu tous leurs engagements pour un monde plus durable... En mesurant l'impact, on favorise l'action. C'est la conviction du mouvement de la cosmétique biologique depuis son origine. »

b) Les origines du label

Le label BioED est issu d'une **démarche de concertation collective** initiée en 2009 au sein du SYNABIO, par et pour les entreprises de la bio. Une vingtaine d'entreprises historiquement engagées dans le développement durable ont souhaité mutualiser leur engagement afin de mieux le valoriser. Elles ont également souhaité disposer d'un **outil adapté aux spécificités des PME** bio pour formaliser leur démarche.

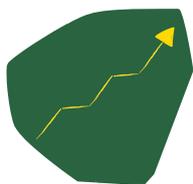
En 2014, un « comité technique » a été formé pour faire évoluer cette démarche vers un label, évalué par un organisme tiers externe, gage de fiabilité et d'indépendance.

En 2019, une mise à jour du cahier des charges a été engagée avec l'appui d'ECOCERT Environnement, de manière à répondre à l'évolution des attentes des parties prenantes du secteur bio.

Depuis 2022, un **cahier des charges propre aux entreprises de la cosmétique bio** a été construit en partenariat avec l'association COSMÉBIO. Définies à l'issue d'une consultation de parties prenantes et d'une co-construction entre le SYNABIO et COSMÉBIO, les 29 exigences de la version cosmétique vont permettre aux entreprises du secteur de structurer leurs engagements à travers une labellisation RSE dédiée.

2/ Les engagements des entreprises labellisées

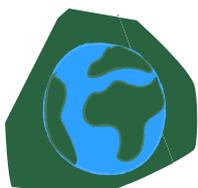
A travers leur labellisation, les entreprises s'engagent à contribuer aux 8 objectifs suivants :



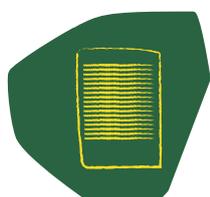
- 1.** Inscrire la RSE au cœur de notre réflexion stratégique au service d'une **performance globale**.



- 2.** Offrir des conditions de travail permettant **l'épanouissement et l'implication** de nos salariés dans le projet d'entreprise.



- 3.** Améliorer **l'impact environnemental** de notre activité à toutes les étapes du cycle de vie de nos produits (approvisionnement, transformation, distribution, consommation).



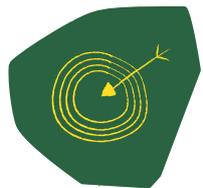
- 4.** Veiller au **respect des droits de l'Homme** et favoriser une juste répartition de la valeur dans nos filières d'approvisionnement.



5. Participer au **développement durable des filières bio.**



6. Favoriser **l'authenticité et la naturalité** de nos produits biologiques.



7. Faire preuve de **transparence sur nos enjeux RSE et impliquer nos parties prenantes** dans leur résolution.



8. Favoriser **l'accès à l'alimentation / la cosmétique biologique** sur nos territoires d'implantation.

3/ Le fonctionnement du label

a) L'éligibilité au label

Afin d'être éligible à la labellisation BioED, une entreprise doit répondre à plusieurs critères: exercer une activité de transformation, fabrication ou de distribution de produits agroalimentaires ou cosmétiques bio ; réaliser à minima 10% de son CA en bio avec un engagement de progrès dans le temps ; avoir signé le code de conduite du label et être adhérent au SYNABIO ou bien s'acquitter d'une redevance annuelle équivalente aux 3/4 d'une cotisation pour la partie agroalimentaire ou être adhérent à COSMÉBIO pour la partie cosmétique.

b) Le processus de labellisation

BioED est un label qui permet de labelliser l'engagement d'une entreprise dans une **démarche d'amélioration continue** de ses pratiques. Ce n'est en rien une certification produit, mais bien une **démarche globale entreprise.**

Afin d'obtenir la labellisation BioED, chaque entreprise doit réaliser un audit tierce partie annuel auprès d'un organisme de contrôle, à l'issue duquel elles doivent obtenir un **minimum de 60% de conformité** aux exigences.

A ce jour, pour réaliser leurs audits, elles peuvent se tourner vers ECOCERT pour le cahier des charges agroalimentaire et vers COSMÉCERT et ECOCERT pour le cahier des charges cosmétique.

Les audits sont réalisés de manière physique ou documentaire en alternance, une année sur deux.

c) Les règles de communication

L'explosion des labels RSE ces dernières années a pour effet de perdre le consommateur, qui ne comprend pas ce que chaque label garantit. BioED est un label garantissant l'engagement d'une entreprise dans une démarche RSE, il porte donc sur les pratiques de cette dernière et non sur les produits.

En ce sens, le comité de gouvernance du label a pris pour position forte d'interdire toute utilisation du logo BioED sur les packagings produits afin d'éviter les risques de confusion du consommateur sur l'objet du label.

d) La gouvernance du label

Le SYNABIO a mis en place une gouvernance dédiée à la gestion du label BioED. Intitulée « **comité de gouvernance** », cette instance est composée de parties prenantes internes au SYNABIO et à COSMÉBIO (élus et adhérents des structures).

Il a pour rôle de valider les évolutions et orientations du référentiel ; gérer les recours en matière de labellisation et communication ; enregistrer les allégations de parties prenantes externes à l'encontre des entreprises labellisées et les transmettre à l'organisme de contrôle concerné pour investigation.

Le SYNABIO dispose également de deux salariées et COSMÉBIO d'une salariée qui ont pour mission d'accompagner les entreprises de la bio dans la structuration de leur démarche RSE.

Diagnostics sur site, conseils personnalisés, boîte à outils, formations, animation de communauté : l'équipe RSE est là pour guider les adhérents du SYNABIO et de COSMÉBIO vers la labellisation BioED.



II. LES ENTREPRISES LABELLIÉES

1/ Une communauté d'entreprises engagées

a) Les membres de la communauté



2,3 MILLIARDS DE CA

11 RÉGIONS DE FRANCE

71 SITES INDUSTRIELS LABELLIÉS BIOED EN FRANCE

59

ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES LABELLIÉES DE TOUTES TAILLES ET SECTEURS CONFONDUS

UN BUDGET ANNUEL MOYEN DE

157 578€

POUR DES ACTIONS RSE

25%

DES ENTREPRISES ONT UN OU PLUSIEURS POSTES DÉDIÉS AU MOINS À 50% À LA RSE

+7500

SALARIÉS IMPLIQUÉS



b) L'animation de la communauté

BioED c'est également une **animation dynamique** de la communauté des entreprises labellisées.

Une communication interne permet d'informer régulièrement BioED des dernières actualités et mettre en avant leurs bonnes pratiques.

Des **rendez-vous nationaux et régionaux** sont également organisés tout au long de l'année afin de favoriser des espaces d'échanges et de rencontres entre labellisés mais aussi de poursuivre la formation des responsables RSE via des journées thématiques et des webinaires.



2 / Témoignage de BioED



Arcadie, entreprise labellisée depuis 2015 - Production et conditionnement d'épices et plantes déshydratées bio

Pourquoi **Arcadie** s'est tournée vers la labellisation BioED ?

« Le souhait de contribuer à un monde meilleur a toujours été à la base de toutes nos décisions à ARCADIE. Il était important pour nous de prendre le temps de structurer et mettre en lumière nos engagements. S'engager vers la labellisation BioED c'était à la fois l'occasion de valoriser et partager nos bonnes pratiques, mais aussi de saisir des opportunités d'amélioration en terme de développement durable, identifier et conduire des actions sur nos points faibles, et piloter une démarche formalisée de progression pour répondre à des enjeux qui nous sont chers. BioED c'était aussi le souhait de venir nourrir du lien avec d'autres entreprises engagées, partageant des valeurs similaires, et de bénéficier d'un accompagnement sur mesure, engageant et rassurant. »



Géraldine Givran, Qualité et certification



Jubiles, entreprise labellisée depuis 2021- Production de Kombucha

Pourquoi **Jubiles** s'est tournée vers la labellisation BioED ?

« C'est un plaisir pour Jubiles d'être la plus jeune entreprise à intégrer la communauté BioED ! Au-delà de notre envie de démocratiser une alimentation biologique saine, durable et accessible, BioED est typiquement le genre d'engagement pour lequel nous avons opéré une reconversion professionnelle en 2017 : entreprendre de manière vertueuse pour participer activement, à notre échelle, à l'évolution de notre modèle de société qui en a bien besoin. »



Antoine Martin, Co-fondateur

CONTACTEZ-NOUS



LE SYNABIO :

Le SYNABIO, le Syndicat National des entreprises de la bio, rassemble plus de 250 entreprises de la bio, transformateurs et distributeurs spécialisés. Sa mission est de protéger leurs intérêts et de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.

Vos contacts BioED : mathildegsell@synabio.com / annakolf@synabio.com



COSMEBIO :

COSMÉBIO est l'association professionnelle de la cosmétique bio, regroupant plus de 555 acteurs tels que des fournisseurs d'ingrédients, des marques fabricantes de cosmétiques, des distributeurs spécialisés ; représentant ensemble la filière cosmétique bio et naturelle.

Votre contact BioED : giulia.ottavi@cosmebio.org

RÉSEAUX SOCIAUX :

- www.bioed.fr
- [LinkedIn](#) 
- [Twitter](#) 

